

CONSEIL PORTUAIRE DE PORQUEROLLES

Séance du 07 juin 2022

Compte-rendu

COMPOSITION: 12 titulaires - 11 suppléants

Quorum: 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS: 14

TITULAIRES: 11

M. Francis ROUX, Président,

M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

M. Franck SOULE SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,

MM. Fabien VINCENT, Hubert DE VEYLDER et Jimmy HUC, usagers désignés par la Métropole TPM.

M. Stéphane BONIFAY, usager désigné par la CCIV,

M. Pierre PIRONNEAU, usager désigné par le CDPMEM,

M. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE, André DE MARCO et Philippe BRIDOUX-MARTINET, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS: 2

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'HYERES LES PALMIERS,

M. Gilbert DE VICTOR, usager désigné par le CLUPIPP

POUVOIR (1):

Mme Mireille KENNEL donne un pouvoir à M. Stéphane BONIFAY,

INVITES:

M. Jan GABRIEL, les bateaux Taxis Pélican,

M. Stéphane RENOUX, Luna Jet,

Mme Catherine RIDOLFI, SNIP,

Mme Sabine COLL, FVANE.

M. Laurent MAXIME, Parc National de Port Cros.

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM:

MM. LE FUR, MAAS, LAMBERT, CIRAOLO, REMOLEUR, BRUNET, MARRO, LHERBET, Mmes UGUEN et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de PORQUEROLLES, ouvre la séance à 15h30. Quatorze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls douze votes seront exprimés par les membres présents. MM. Philippe BERNARDI et Gilbert DE VICTOR, ne voteront pas.

Monsieur ROUX souhaite la bienvenue à Madame Valérie UGUEN, sous-directeur Gestion Patrimoniale Exploitation, qui remplace Monsieur Patrick GARCIA. Il présente ensuite, les nouveaux membres du Conseil Portuaire.

Monsieur BONIFAY annonce que le Directeur des ports Monsieur GIRAUD est remplacé par Madame Christine ROSSO Directrice du développement du port de Marseille.

Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 9 novembre 2021 – Vote

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)
 (Cristinute)

2. Affaires générales

Rapport d'activité 2021

Monsieur CIRAOLO annonce que la majorité des usagers proviennent de la Région PACA. En 2021, la TLV (service public) a retrouvé le même nombre de passagers qu'avant la crise sanitaire, 488 831 contre 389 776 passagers en 2020, soit une hausse de 25%. Le fret a aussi connu une augmentation de plus de 24% soit 39 970 tonnes. Le total des recettes de droits de port et de la station d'avitaillement en 2021 sont en hausse à 4 765 461 euros contre 4 029 346 en 2020.

Rapport d'activité du délégataire 2021

Monsieur CIRAOLO annonce que le bilan de l'aire de carénage, en terme de chiffre d'affaires, est de 59 619 € HT. Le résultat du compte d'exploitation est de 6 340 €, une fois déduites les charges directes, les charges indirectes et les frais généraux. Il ajoute que 242 manutentions ont été réalisées en 2021.

3. Avancement des travaux et projets

Travaux divers

Monsieur CIRAOLO indique que les bouées ont été remises en place dans le bassin sud. Il ajoute que, début 2022, les huit travées du ponton flottant ont été remplacées, et que quatre travées ont été récupérées afin d'effectuer un test sur le plan d'eau sud. Cette expérimentation a pour objectif principal d'endiguer une problématique récurrente l'été, c'est-à-dire l'échouage sauvage de semirigides sur l'espace naturel de la plage dite « du pré des palmiers ». Monsieur CIRAOLO rappelle que c'est une période de test et qu'en fin de saison, un bilan sera fait. Monsieur FLEURY DE WITTE a une demande de Madame BRUIN, insulaire, qui souhaiterait mettre son optimiste sur la plage du « pré des palmiers », afin de pouvoir accéder à son bateau, qui est sur la bouée 59. Il ajoute que c'est un précédent, mais qu'une dérogation pour cette dame serait bienvenue. Monsieur CIRAOLO répond que toute demande sera analysée et traitée au cas par cas. Monsieur DE VEYLDER attire l'attention de l'assemblée et explique de par son expérience lors de différents voyages, notamment dans les caraïbes et les nombreux ports où il a pu séjourné, où il y avait énormément de bateaux au mouillages et de nombreuses annexes. Il conseille de relier ce ponton au ponton qui rejoint la terre. Monsieur CIRAOLO répond que cette réflexion est à prendre en compte, c'est aussi une demande qui émane d'autres usagers.

L'ensemble des mouillages (pendilles, chaines filles et dormantes), des postes de la panne H ont été remplacés, ainsi que la première partie de la chaine mère du ponton flottant.

Le point propre a vu au mois de février la mise en peinture de ses murs extérieurs. Trois nurseries pour juvéniles de poissons ont été créées avec pour objectif de pouvoir postuler à la certification Port Propre actif en biodiversité. Il ajoute que dans le cadre de cette certification, il y a un cahier des charges à tenir.

En octobre 2022, est programmé la reprise de la cale Fret. Le remplacement des poutres de couronnement sud et nord sont prévus au dernier trimestre 2022.

Concernant une demande sur les dragage, monsieur CIRAOLO rappelle que pour qu'un dragage soit possible, il y a une règlementation avec analyse préalable à faire et un dépôt de dossier auprès des services de la DDTM. Le traitement de suivi de ces dossiers n'est pas le même en fonction des seuils et des volumes à draguer. Le maître de port confirme qu'il y a des équipes de la Direction de TPM qui travaillent sur l'éventuelle planification pour un plan pluriannuel de dragage.

Monsieur FLEURY DE WITTE demande si le nettoyage de la capitainerie pour un montant de 61 523 € concerne un poste à temps plein. Monsieur CIRAOLO répond que cela a été mal libellé, cette somme concernent les sanitaires, la voierie ainsi que la capitainerie, c'est un temps plein occupé par une société de nettoyage.

Monsieur CIRAOLO rappelle que le souhait d'installer des voiles d'ombrage sur le port n'a pu être honoré, mais dans le cadre d'une étude de requalification du port cela sera intégré. Un permis d'aménager permettra de réaliser ce type d'installation. Il ajoute que l'acquisition d'un navire électrique se fera l'année prochaine, ainsi que le remplacement d'un modulaire derrière l'office de tourisme, qui est un ancien container qui prend l'eau, ce dernier sert en partie au stockage de la société de nettoyage, qui s'occupe de l'entretien de l'ensemble du port.

Il rappelle que durant la période estivale 2022, l'île de Porquerolles est placée en alerte renforcée, pour cause la sécheresse. L'arrêté N° 917 stipule l'ensemble des restrictions d'eau, tel que le lavage des bateaux qui est interdit, le compteur du port soumis à quota journalier, avec fermeture automatique par électrovanne. Sur les quais, l'ouverture de l'eau est de 8h à 10h et 18h à 20h du 1er juillet au 31 août et les toilettes publiques seront fermées durant cette période. Il sera mis en place six toilettes chimiques.

Monsieur VINCENT souhaiterait que soient changées les défenses sur les quais commerces, à la Tour Fondue ainsi qu'à Porquerolles, il ajoute que dans la cadre des travaux avec ECTM il y aurait peut-être la possibilité d'intégrer le changement des défenses. Monsieur CIRAOLO va vérifier auprès de la société ECTM si cela est possible, puis il faudra obtenir les autorisations administratives.

Monsieur VINCENT revient sur la grande nécessité d'avoir des voiles d'ombrage sur le port et précise que cela est très important pour les passagers mais aussi pour les équipages. Le maître de port répond que ce sujet est à l'étude.

Schéma d'aménagement du port

Monsieur LAMBERT rappelle que les études ont commencées au mois de mars avec un second atelier prévu le 29 juin avec les associations de Porquerolles. Les besoins des habitants, des différents acteurs économiques, des professionnels sont recensés. Ce travail permet d'alimenter la réflexion de l'équipe qui a été missionné, en l'occurrence un paysagiste, un architecte, un bureau d'étude et un cabinet juridique. Le travail de cette équipe commence par le recensement des besoins. Ensuite ils présenteront leurs réflexions, leurs analyses et leurs propositions à un comité technique. Ce comité présentera des propositions au comité de pilotage, auquel a participé, à la demande des associations, un représentant du collège des associations de Porquerolles qui est Madame ROSSI. Monsieur LAMBERT termine en expliquant que tout cela est en cours de réflexion.

Une question a été posé par les adhérents au CLUPIPP afin de savoir si TPM à l'intention de définir les orientations stratégiques à donner à la vie et au devenir du port à moyen et long terme. Monsieur LAMBERT répond que l'élaboration du schéma est en phase recensement des besoins.

Les propositions par l'équipe en charge des études seront présentées aux acteurs locaux, analysées par le comité technique et proposées au comité de pilotage en septembre 2022. Une restitution interviendra lors du prochain conseil portuaire de novembre 2022.

Monsieur DE MARCO pense qu'il serait préférable de commencer par une vision stratégique. Monsieur LAMBERT répond que Porquerolles fait partie du périmètre du parc national et que la Métropole a adhérée à la charte. Cela a été dit à plusieurs ateliers et il est évident que les services de l'Etat n'autoriseront pas à faire des choses immenses. La stratégie est d'améliorer ce qui est existant, en essayant de faire beaucoup mieux. Les Porquerollais ont bien précisé qu'ils ne souhaitaient pas que soit reproduit à Porquerolles ce qui a été fait à la Tour Fondue.

Il clôt ce débat en rappelant que c'est le rôle de l'équipe qui a été missionnée, de présenter les différentes questions au comité de pilotage, qui décidera de la suite des événements.

Monsieur DE VICTOR s'interroge sur la grande plaisance, Monsieur LAMBERT le rassure en lui indiquant que le plan d'aménagement du port date de 2016 et qu'effectivement la grande plaisance n'a pas sa place. La Métropole TPM a reçu des réponses assez fermes du Parc National ainsi que la DREAL sur la question de la grande plaisance qu'ils ne souhaitent pas sur l'île de Porquerolles.

4. Sûreté-Sécurité

Point sur les mesures de sûreté estivale

Monsieur MAAS indique que le 7 mars 2022, le Préfet a demandé la mise en place de mesures de sûreté des transports maritimes de passagers à quai pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre. Il ajoute qu'un agent de sécurité assure le contrôle sur le môle le matin, et est renforcé l'après-midi par deux autres agents.

Point bateliers (CHARTE)

Monsieur MAAS annonce que la charte est reconduite cette année dans les mêmes termes que l'année précédente. Il y aura une évolution de cette charte en fonction des données de la saison estivale 2022. Cette charte intègre la calibration du nombre de passagers débarqués au port par les bateliers. Il rappelle que les actions de contrôle sont la régulation du trafic portuaire par les agents assermentés (division P2S sur juillet/août), l'annonce des chiffres des passagers transportés dès l'arrivée au port de Porquerolles, par le capitaine du navire, ainsi que le remplissage journalier du tableau partagé.

Il rappelle que les points de vigilance particuliers sont le transport illégal de passagers, avec des procédures pour les agents assermentés de la division P2S (constatations, remontées d'informations...).

Monsieur DE VICTOR souhaite savoir comment sont comptés les passagers qui sont transportés par la TLV, par rapport au chiffre annoncé et aux billets vendus.

Monsieur VINCENT répond que, comme il est indiqué dans la charte, la TLV transporte 4 000 passagers par jour sur juillet/août. Il explique que le volume de réservations est fait jusqu'à minuit la veille, ce qui donne un volume de billets à vendre pour la journée en cours. Cependant, les habitants, les travailleurs, les agents de l'Etat, le Parc National, les enfants de moins de 4 ans, ne sont pas des passagers régulés, donc forcément le volume transporté doit se compter après déduction de cette tranche de personnes. Il ajoute que sur l'année dernière, il y a eu 3 ou 4 jours où la TLV a été dans l'obligation de refuser des passagers. Monsieur VINCENT achève cette discussion en indiquant que l'instant T ne correspond pas à la réalité des choses. Il regrette que la charte n'aille pas plus loin et n'intègre pas le fait que l'ensemble des bateliers soient régulés toute l'année comme l'est la TLV.

Monsieur MAAS assure que la charte va être amenée à évoluer en fonction des données de la saison estivale 2022.

Madame RIDOLFI met l'accent sur le fait qu'il avait été évoqué, de coupler la réservation de la TLV avec le parking de la Tour Fondue géré par TPM.

Monsieur LHERBET du service stationnement de la Métropole TPM explique que la gestion du parking a été récupéré par TPM au 1er janvier 2022, avec un certain nombre d'enjeux sur le papier, ils travaillent en collaboration avec la Direction des transports afin d'essayer d'améliorer ce système. Il ajoute que le parking de la Tour Fondue anciennement Indigo aujourd'hui Métropole, voit plus de la moitié des places réservées aux abonnés.

5. <u>AOT</u>

AOT postes plaisances :

Monsieur CIRAOLO indique l'attribution de onze postes d'amarrage plaisanciers pour 2022 par avancée de la liste d'attente. Il annonce une mise à jour du plan d'affectation. Ce changement concerne uniquement deux postes d'associations sportives et de loisirs, un poste de la panne D, au ponton flottant et un poste de la panne E, au ponton flottant.

Monsieur CIRAOLO rappelle les règles issues du RGE. En aucun cas la location d'un navire à des fins d'hébergement à quai, dans le port, n'est autorisée. Il a pu constater la diffusion d'annonces de type « Airb&b » proposés par des plaisanciers au port de Porquerolles. Un rappel des règles est indispensable et permettra de faire cesser cette pratique. La stratégie établit sera l'établissement de PV de constat par le service de la Police Portuaire et l'envoi d'un courrier RAR aux usagers contrevenants aux règles.

AOT postes professionnels :

Monsieur CIRAOLO fait part de l'attribution de 6 postes d'amarrage professionnels Catégorie Location pour 5 ans (2022/2026). Il indique la radiation d'un usager bénéficiaire d'une AOT professionnelle de la catégorie commerce.

Le maître de port rappelle que suite à l'attribution des derniers postes professionnels, il convient de traiter la situation de professionnels exerçant sur le port une activité, et n'ayant pas d'autorisation professionnelle pour leur navire. Il sera appliquée la même stratégie que pour les plaisanciers louant leur navire, l'envoi d'un courrier à l'ensemble des usagers, afin de leur rappeler les règles générales existantes. Dans un deuxième temps, l'envoi d'un courrier RAR aux usagers contrevenants aux règles.

❖ Autres AOT (terre-pleins – locaux – plan d'eau …)

Monsieur CIRAOLO indique une cession entre la SARL VGG et SARL BEUZ (l'arbousier). Le renouvellement des AOT simples pour 2022 est en cours. Des études sont en cours concernant les nouvelles demandes. Monsieur CIRAOLO ajoute que l'objectif pour 2023 est d'ajouter des plans en annexes, ainsi qu'un traçage de toutes les zones d'occupation.

Monsieur CIRAOLO rappelle les conditions d'occupation temporaire des locaux et terre-pleins dans le port de Porquerolles, car il a été de nouveau constaté certain débordement de surface ou entreposage sauvage sur le domaine portuaire. Un rappel oral sur le terrain et lors de l'AG de la ZA sera fait. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des usagers titulaires d'une AOT de droit réel, d'une AOT simple mais également aux usagers, afin de leur rappeler les règles générales existantes. Pendant la saison, le service P2S procédera à d'éventuels contrôles.

6. Questions diverses

❖ Projet SEALINE

Monsieur MARO présente le projet SEALINE dont le but est de sécuriser l'alimentation en eau potable de Porquerolles, qui est actuellement assuré par des livraisons de bateau citerne à bord du Saint Christophe.

Il explique qu'actuellement le bateau amène jusqu'à 800 Mètres cube d'eau par jour sur l'île. Le but est de trouver une solution alternative, pour éviter certaines situations compliquées. Il ajoute que la solution retenue est la pause d'une canalisation sous-marine d'eau potable reliée au réseau public, du continent jusqu'à l'île de Porquerolles. Le calendrier d'exécution est d'octobre à avril, avec une information préalable auprès de la Commission Européenne, pour une durée de six mois. S'il n'y a pas de retard les travaux devraient être achevés pour l'été 2023. Monsieur ROUX conclue en félicitant TPM de ce beau projet.

Monsieur VINCENT de la TLV demande à être informé bien en amont du planning prévisionnel des travaux car l'impact peut-être gênant pour la navigation sur la zone. Il ajoute qu'il souhaite que tout le monde soit associé à cette opération. Monsieur MARO le rassure en lui certifiant que ce sera le cas.

Monsieur PIRONNEAU qui représente les pêcheurs demande si les filets des pêcheurs peuvent causer d'éventuels dégâts. Monsieur MARO le rassure en précisant que les filets n'auront pas d'impact particulier sur la canalisation. Monsieur PIRONNEAU indique que sur le tracé indiqué il y a du chalutage. Monsieur MARO précise que la préfecture a prévu de remettre à jour les cartes d'interdiction de mouillage et chalutage. Monsieur MAAS ajoute que ces données sont transmises également au SHOM, qui remet à jour les cartes.

Madame RIDOLFI demande s'il y a eu des recours contre le projet SEALINE. Monsieur MARO répond que certaines associations comptent déposer un recours et pourront le faire lorsque l'arrêté préfectoral sera signé.

Monsieur DE VEYLDER émet une demande pour que soit mise en place tous les trimestres, une réunion qui rassemble les représentants de la Métropole TPM, les professionnels ainsi que tous les acteurs du port. Il souhaiterait, que soient traitées lors de cette rencontre, les différentes questions qui ne peuvent être abordées dans leur intégralité lors des deux sessions de Conseils Portuaires.

Monsieur ROUX fait part à l'assemblée des différentes questions posées par l'ensemble des représentants du CLUPIPP, notamment concernant l'urgence sanitaire.

Quelles seront les mesures mises en œuvre pour l'été 2022 afin de respecter la règlementation sanitaire ?

Monsieur CIRAOLO répond que la seule mesure qui sera mise en œuvre sera la fermeture des sanitaires, et la mise en place de six toilettes chimiques. Cette mesure est conforme à l'arrêté de restriction d'eau sur l'île. Cette problématique est prise en compte dans le cadre du schéma d'aménagement du port.

Monsieur DE MARCO réplique que vivre avec trois sanitaires en cette période sur le port est inadmissible, en étant port propre de surcroit. Il demande si pour que les choses évoluent, il faut saisir le tribunal administratif. Monsieur LE FUR est bien conscient de la solde de problématiques, en l'occurrence la gestion de l'eau, l'état des toilettes et assure qu'il n'est absolument pas satisfait de cette situation. La Métropole TPM va engager des travaux pour remettre en état les sanitaires sur le port. Il ajoute qu'avec l'aide de la ville, des toilettes chimiques vont être installées pour la saison estivale. Monsieur LE FUR fait part à l'assemblée, d'une autre problématique qui est l'entretien des toilettes. Il explique qu'à la Tour Fondue, malgré que tout ait été fait à neuf, les deux toilettes sont dans un état lamentable. Il ajoute que plus aucune entreprise ne veut s'occuper de l'entretien, tant leur état est repoussant.

Monsieur VINCENT fait part de l'incivilité des gens à la Tour Fondue et ajoute que le vrai débat c'est le respect des gens vis à vis des infrastructures mises à leur disposition. Il argumente en expliquant que plusieurs solutions pourraient être étudiées, par exemple la mise en place de WC autonettoyantes, et la deuxième solution serait d'employer une personne à temps plein, pour s'occuper de l'entretien des locaux, et ainsi gérer le flux de personnes aux toilettes.

Monsieur ROUX est d'accord avec monsieur DE MARCO et fait le triste constat que c'est un problème de santé publique.

Monsieur DE VEYLDER intervient en expliquant que l'on parle de restriction d'eau, mais que le port est pris en otage car avec un débit de 60 m3 jour, alors que l'île a un débit de 800 voir de 1200 m3 jour. Il se pose la question quant à faire une demande pour obtenir un peu plus de m3, pour avoir des sanitaires corrects, afin de recevoir les usagers décemment. Monsieur BERNARDI ajoute qu'il faudrait envisager la possibilité de donner une délégation à un privé et prend l'exemple des airs d'autoroute qui étaient très mal entretenues. La Métropole n'y parvenant pas, il faut avoir une réflexion globale et peut-être songer à se tourner vers un opérateur privé. Pour clôturer ce débat, Monsieur ROUX souscrit à tout ce qui pourrait apporter des solutions à cette grande problématique.

La question posée par les représentants du CLUPIPP est la suivante : quelles mesures seront prises cet été, pour mettre fin aux pratiques de « bateaux ventouses », à commencer par des campagnes d'information et de sensibilisation régulières, mais aussi par un contrôle rigoureux de pratiques des usagers du port et en particulier des locations de couchage à bord ?

Monsieur CIRAOLO répond que concernant le couchage, il a déjà répondu à cette question précédemment, lors du point sur les AOT. Concernant la sensibilisation, un mailing peut être fait auprès des usagers, en sensibilisant aussi les professionnels. Il ajoute qu'en terme de règlementation, le rejet des eaux est interdit. Il indique que le port est doté d'une pompe mobile près de la station d'avitaillement. Monsieur DE VICTOR rappelle que celle-ci est très mal placée. Monsieur CIRAOLO ajoute qu'aujourd'hui les gens n'ont pas le réflexe de venir vidanger leur bateau. Le port dispose d'une pompe fixe et d'une pompe mobile, mais elles sont très peu sollicitées. Monsieur DE VICTOR ajoute que la solution serait de faire acter la fréquentation du port et de l'ile de Porquerolles, aux normes sanitaires disponibles.

Monsieur RENOUX revient sur la question abordée précédemment avec Monsieur VINCENT sur le comptage à bord de la TLV. Avec les autres loueurs de vélos de l'île, Monsieur RENOUX se pose la question de savoir pourquoi les gens faisant la traversée avec leur vélo n'ont pas de vignettes alors qu'ils devraient y en accoler une, vu que les loueurs de l'île respectent cette démarche qui leur a été imposé.

Madame RIDOLFI ajoute que les vélos ne sont comptabilisés que sur la période de juillet/août. A chaque traversée les gens ont pour obligation de se rendre à la maison du Parc National de Porquerolles où on leur distribue une vignette pour la journée, à accoler sur leur vélo. Le Parc dit, qu'ils n'ont pas le personnel nécessaire pour faire ce contrôle.

Monsieur MAXIME, du Parc National de Port Cros assure qu'au départ du Lavandou, il y a un agent du Parc qui s'occupe de distribuer les vignettes, et que cela se passe très bien.

Monsieur VINCENT demande à Monsieur GABRIEL (bateau taxi pélican), combien coûte la traversée pour un vélo électrique, il répond trente cinq euros. Pour la TLV, la régie étant règlementée, le problème est fondamentalement différent. Le coût du passage quel que soit le type de vélo est de dix-sept euros. Il explique que pour la TLV, entre les réservations en ligne les billets vendus, les professionnels qui viennent travailler sur l'île avec leurs vélos ne pouvant pas stationner à la Tour Fondue, il est impossible de comptabiliser cela.

Monsieur Roux souhaite qu'une réunion à ce propos soit organisée avec le Parc, la capitainerie, la TLV.

Pour quelles raisons l'installation de la WIFI n'est-elle toujours pas réalisée ?

Monsieur LE FUR atteste que la Direction des Ports a rencontré la Direction de l'Informatique qui s'engage à installer trois bornes WIFI sur le port de la Tour Fondue. La réflexion s'engage, afin de connaître combien de bornes seront à mettre en place à Porquerolles. Monsieur LE FUR assure que cette démarche sera portée et appuyée auprès de la Direction de l'Informatique, afin qu'à Porquerolles la WIFI soit enfin installée.

Les représentants du CLUPIPP souhaitent avoir la liste des adhérents au CLUPIPP de Porquerolles. Monsieur REMOLEUR explique que le service Instructions Portuaires va uniformiser les demandes d'adhésion au CLUPIPP, sur tous les ports. Il ajoute que sera envoyé un formulaire d'inscription ou confirmation d'inscription à tous les adhérents, sur lequel, il y aura une case à cocher, si la personne souhaite que ses coordonnées complètes soient communiquées au représentant du CLUPIPP. En attendant la mise en place de ce dispositif, le SIP va envoyer un

mailing à tous les adhérents, en demandant à ceux qui souhaitent que leurs coordonnées soient transmises aux représentants du CLUPIPP de nous répondre individuellement. La liste sera alors remise aux représentants.

Madame RIDOLFI demande s'il est prévu des travaux sur la grande digue et si oui à quelle date. Monsieur LE FUR, indique que des relevés de topo sont faits tous les ans. Il assure qu'il n'y a pas de risque imminent de rupture. Les études faites montrent qu'il y a un affaissement de la grande digue mais que cela ne représente pas de danger. Il ajoute qu'il faudra travailler activement pour la remise en état de la digue. Monsieur RENOUX explique qu'il serait judicieux d'approvisionner un peu d'argent au fur et à mesure, pour ne pas se retrouver devant un ultimatum si des gros travaux concernant la digue devaient être entrepris, et de ce fait avoir à sortir une grosse somme d'argent d'un coup.

Monsieur DE VEYLDER rappelle que Monsieur FLEURY DE WITTE a indiqué à maintes reprises par rapport au bilan financier du port, que TPM payait beaucoup d'impôt, car dans le compte de résultat, les travaux à venir ne sont pas approvisionnés.

Madame RIDOLFI rencontre des problèmes au niveau de la facturation des bateaux de tradition. Elle rappelle que lors de la vente du bateau, l'abattement accordé est perdu. Les réponses apportées par la capitainerie, n'ont pas satisfait les usagers. L'ancien propriétaire d'un bateau de tradition, a saisi par écrit la Métropole. Des réponses seront apportées par monsieur LE FUR ou madame UGUEN. Monsieur CIRAOLO ajoute qu'il faudra apporter des améliorations au niveau du cahier des charges et des différents règlements et AOT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROUX remercie l'assemblée et souhaite une belle saison à l'ensemble du Conseil Portuaire. La séance est levée à 16h10.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de Porquerolles